



Voir le fil d'Ariane

La construction du PRST 2026-2030, un travail partenarial

Fin Mai 2026, la DEETS a initié des réunions de travail afin d'élaborer le 5^e Plan Régional de Santé au Travail (PRST5), la construction de ce plan repose sur une démarche partenariale, fondée sur la contribution et l'expertise des acteurs locaux.

Actualité - Publié le 22 septembre 2026 - Modifié le 22 septembre 2026

Une démarche pilotée par la DEETS

Fin Mai 2026, la DEETS¹ a initié des réunions de travail afin d'élaborer le 5^e Plan Régional de Santé au Travail (PRST5), la construction de ce plan reposant sur une démarche partenariale, fondée sur la contribution et l'expertise des acteurs locaux.

Aux côtés notamment de la DRP-CGSS², de l'ARS³, des SPSTI⁴ (AISTM, SIST-972, 2MT), l'Aract-Itt Martinique contribue activement à la construction du PRST5 en prenant en compte les priorités des partenaires sociaux siégeant au CROCT⁵ et à notre Comité Paritaire Régional.

L'Aract-Itt Martinique s'est proposée, sur les 15 actions prévues du PRST5, pour être :

Pilote de 3 actions

- **Action 3-5** : Sensibiliser les salariés à la prévention des addictions, en collaboration avec les SPSTI
- **Levier Transversal 1** : Promouvoir la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) auprès des acteurs de l'entreprise
- **Levier Transversal 2** : Renforcer la capacité d'action des acteurs de l'entreprise à travers le dialogue social et professionnel

Contributeur dans 3 actions

- **Action 1.1**, pilotée par la DEETS : Renforcer la culture de prévention en accompagnant les acteurs de l'entreprise en portant une sous-action :
 - Prévention des risques de sexisme, harcèlement moral et des humiliations au travail
- **Action 3.1**, pilotée par la DRP-CGSS : Prévenir les risques psychosociaux et promouvoir la santé mentale au travail
 - Diagnostic des RPS, Santé des dirigeants, Santé mentale et travail, s'appuyant une approche transversale d'évaluation différenciée des risques selon le genre.
- **Action 3.3**, pilotée par le PRITH/DEETS : Prévenir l'usure professionnelle dans le cadre du dispositif de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) Développer des actions partenariales pour l'inclusion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (PRITH)
 - Usure professionnelle et maintien dans l'emploi

Le projet de PRST5 Martinique sera présenté au CROCT dans le courant du mois de Novembre afin d'être adopté au plus tard fin 2026.

[1] Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

[2] Direction des Risques Professionnels de la CGSS Martinique

[3] Agence Régionale de Santé

[4] Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

[5] Conseil Régional d'Orientation des Conditions de Travail

Abonnez-vous à notre lettre d'information

Recevez chaque mois notre actualité en vous abonnant à notre lettre d'information nationale ou la lettre de votre région.

S'abonner

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



L'Anact propose aux entreprises, prioritairement les TPE-PME des services, méthodes et outils pour concilier qualité de vie et des conditions travail et performance globale.

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact)

192, avenue Thiers - 69006 Lyon

Tél. : 04 72 56 13 13

Contact

travail-emploi.gouv.fr

veille-travail.anact.fr

espace-odds.fr

agrotour.fr

service-public.gouv.fr

Nos partenaires



Financé par
l'Union européenne



[Accessibilité : partiellement conforme](#) | [Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Gestion des cookies](#) | [CGV](#) |

[Marchés publics](#) | [Recrutement](#) | [Presse](#) | [Contact](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence [etalab-2.0](#)